

Rapport de présentation Budget Primitif 2020

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020



L'article 107 de la Loi « NOTR(e) » indique qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être jointe au budget primitif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités territoriales.

SOMMAIRE :

1 – Les données générales du budget primitif.....	page 3
2 – La section de fonctionnement.....	page 4
3 – Gros plan sur la fiscalité locale.....	page 5
4 – La section d'investissement.....	page 6
5 – L'endettement de la collectivité.....	page 10

1. LES DONNEES GENERALES

Le budget primitif s'élève à 222 219 065,32 €, dont 154 077 970,73 € en section de fonctionnement et 68 141 094,59 € en section d'investissement.

Les deux sections sont équilibrées en dépenses et en recettes.

En voici le détail :

	DEPENSES		RECETTES	
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
FONCTIONNEMENT	130 073 696,00 €	3 895 100,00 €	154 075 705,73 €	2 265,00 €
Sous total	133 968 796,00 €		154 077 970,73 €	
Virement à la section d'investissement (023/939)		20 109 174,73 €		
Total de la section	154 077 970,73 €		154 077 970,73 €	
INVESTISSEMENT	67 838 829,59 €	302 265,00 €	43 836 819,86 €	4 195 100,00 €
Sous total	68 141 094,59 €		48 031 919,86 €	
Virement de la section de fonctionnement (021/919)				20 109 174,73 €
Total de la section	68 141 094,59 €		68 141 094,59 €	
TOTAL GENERAL	222 219 065,32 €		222 219 065,32 €	

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En préambule, il est à noter que **le budget primitif 2020 est globalement comparable à celui de 2019**, Il a été élaboré dans les conditions d'exercice normal et tient compte des priorités mises en avant par la municipalité. Toutefois, le contexte de **crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19** viendra nécessairement et profondément modifier les conditions de réalisation de ce budget qui devra faire l'objet d'une décision modificative à l'automne.

2.1 Les recettes de fonctionnement

Le budget primitif tient compte des premiers impacts générés par les mesures de confinement sur les recettes de fonctionnement, soit une **estimation des recettes non perçues supérieure à 1 000 000 €**. Parmi les recettes impactées, on peut citer celles en provenance des crèches, de la restauration scolaire, de la taxe de séjour et du stationnement payant.

L'**attribution de compensation de 95 729 646 €**, telle qu'elle a été notifiée à la commune le 3 février 2020, est en progression d'un montant de 664 030 € en raison du retour en gestion municipale des compétences afférentes à la Maison de la Justice et du Droit au 1^{er} janvier 2020. Il convient de préciser que ce montant revêt un caractère provisoire dans l'attente de l'évaluation définitive de la CLECT.

Pour mémoire, le **transfert de la compétence voirie** à la métropole, prévu initialement au 1^{er} janvier 2020, est reporté au 1^{er} janvier 2023 en vertu des dispositions contenues dans la Loi « Engagement et Proximité » promulguée le 27 décembre 2019.

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 130 073 690 € pour 2020. Cela représente une augmentation de **1,65% par rapport au BP 2019**.

Le chapitre des charges à caractère général est stable par rapport au BP 2019.

A l'instar des recettes, les premiers effets liés aux mesures de lutte contre la pandémie ont été pris en compte : la suppression du Summer Festiv'Halle et d'un spectacle pyrotechnique.

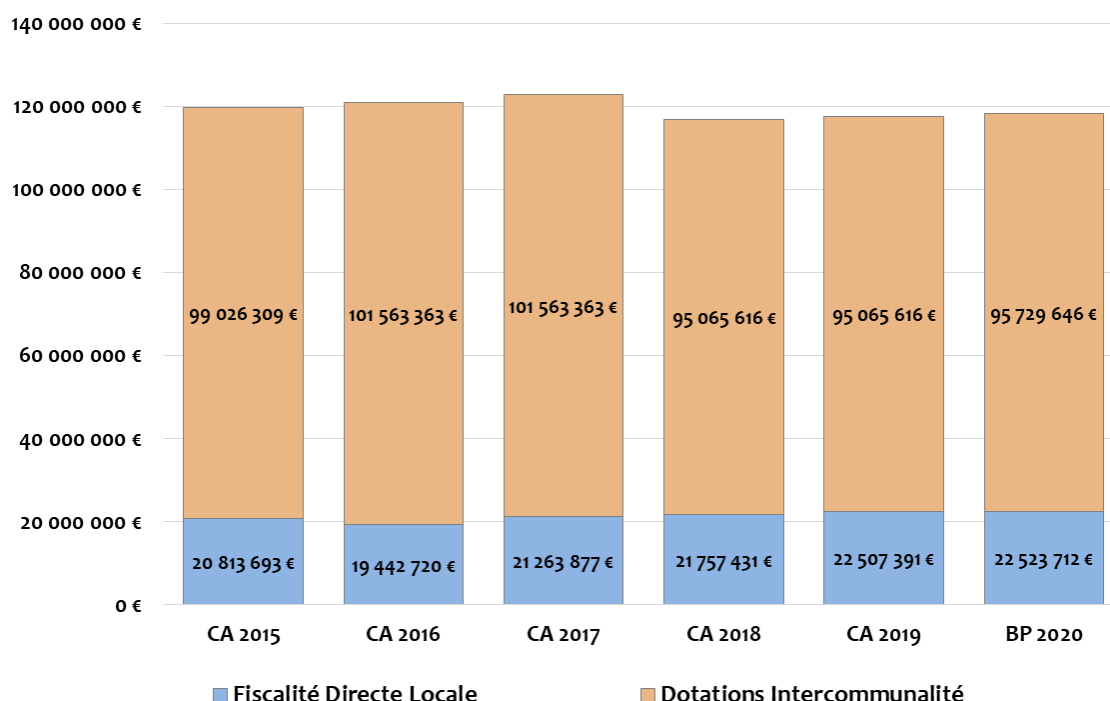
De plus, certaines dépenses nouvelles viendront impacter la section de fonctionnement, par exemple les achats d'équipements individuels de protection (EPI) pour le personnel ou l'achat de masques pour la population qui sont **estimés fin mai à 330 000 €**. A l'inverse, certaines autres ne se réaliseront pas en totalité en raison des restrictions et fermetures appliquées pendant la période de confinement (les dépenses alimentaires compte tenu de la baisse de la production de repas journaliers etc.). Des documents budgétaires modificatifs viendront affiner ces estimations.

Par ailleurs, la prévision relative à la masse salariale tient compte de la tendance d'évolution des charges de personnel ainsi que de l'intégration de la masse salariale inhérente à l'exercice de la compétence Maison de la Justice et du Droit. Les prévisions pour 2020 s'établissent à un taux d'évolution de **+2,06 % par rapport à 2019**.

Enfin, les montants relatifs à la **Contribution au Redressement des Comptes Publics (1 770 004 €)** ainsi qu'au **Fonds de Péréquation des dépenses Intercommunales et Communes – FPIC (206 996 €)** sont conformes aux valeurs prélevées sur les comptes de la commune en 2019.

3. GROS PLAN SUR LA FISCALITE LOCALE

La fiscalité directe locale progresse de 0,07 % et l'attribution de compensation versée par la métropole Aix Marseille Provence affiche une augmentation de 664 030 € correspondant à l'évaluation provisoire de l'exercice de la compétence afférente à la Maison de la Justice et du Droit, restituée à la commune au 1^{er} janvier 2020 :



4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif 2020 s'équilibre comme suit :

Formation
de l'épargne

	Recettes réelles de Fonctionnement	139 340 595 €
+	Résultat de fonctionnement 2019 (002)	14 735 111 €
-	Dépenses réelles de Fonctionnement	130 073 696 €

⇒ *Epargne Brute* 24 002 010 €

- Remboursement en capital de la dette 4 932 000 €

⇒ ***Epargne nette disponible*** 19 070 010 €

Financement des
investissements

+	Recettes d'Investissement	4 987 027 €
+	Subventions	2 927 170 €
+	Programme d'emprunt 2020	1 000 000 €
+	Affectation du résultat 2019 en investissement	10 000 000 €

⇒ **Disponible pour dépenses d'Investissement = 37 984 207 €**

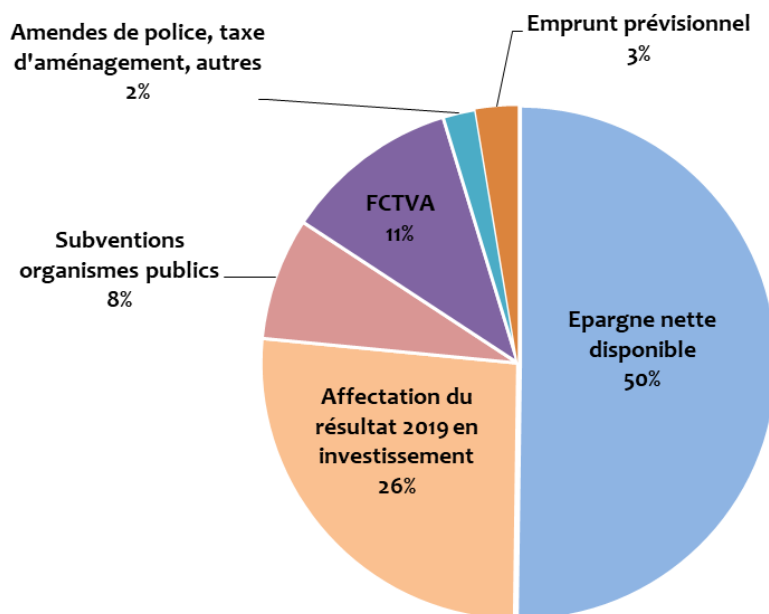
Dépenses
d'équipement

	DGST - Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)	25 915 400 €
	DGST - Autres investissements	4 504 600 €
	Urbanisme	4 456 500 €
	Développement Numérique	1 547 790 €
	Opérations d'Aménagement	510 000 €
	Autres Services	1 049 917 €

4.1 Les recettes d'investissement

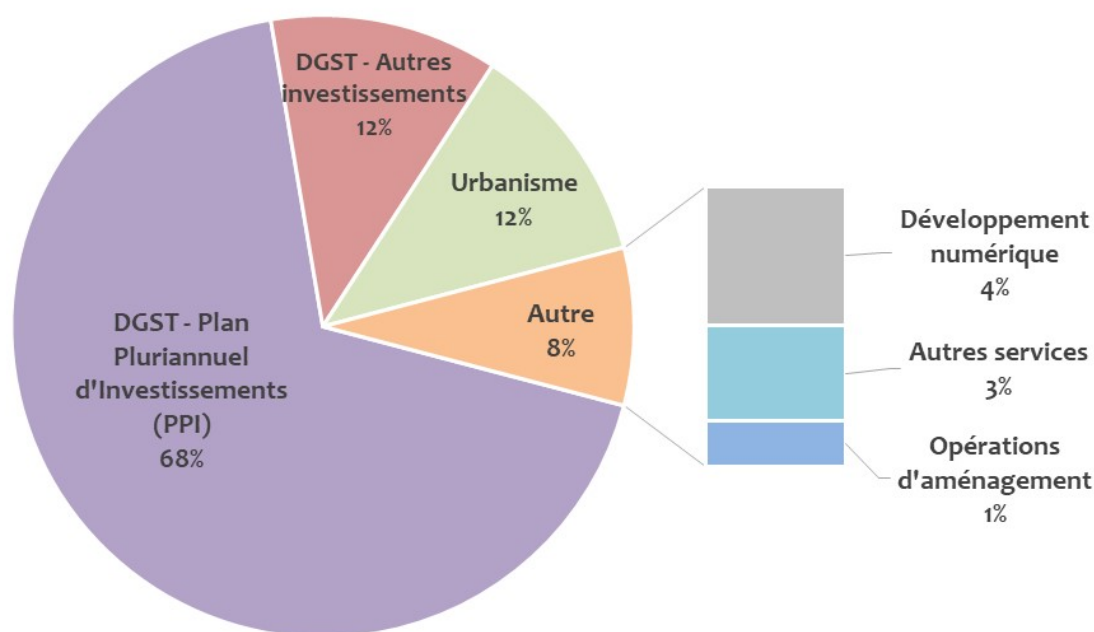
Les recettes d'investissement sont composées de subventions d'organismes publics, du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), des amendes de police, de la taxe d'aménagement, du programme d'emprunt prévisionnel et de l'affectation du résultat de l'exercice 2019.

Ci-dessous la structure des recettes d'investissement :



4.2 Les dépenses d'investissement

Les financements affectés aux dépenses d'équipement s'élèvent à 37 984 207 € répartis comme suit :



Des financements seront affectés en 2020 aux **grands projets** suivants :

- La poursuite des travaux de création du complexe cinéma La Cascade pour une tranche de 2 700 000 € ;
- Une tranche de travaux pour la création d'un bassin nordique dans l'enceinte de la piscine municipale pour une tranche de 800 000 € ;
- La création du complexe intergénérationnel Jourdes pour une tranche de travaux de 1 000 000 € ;
- La poursuite des travaux de création d'une maison de quartier à Notre Dame des Marins pour 900 000 € ;
- La poursuite des travaux de création d'une nouvelle maison de quartier à Jonquières pour 980 000 € ;
- Le lancement des travaux d'extension de la maison pour tous de Saint Julien pour 400 000 € ;

- ▶ Les travaux de rénovation du gymnase Lurçat pour 300 000 € ;
- ▶ La réfection des façades et des menuiseries de l'école R. Daugey pour 200 000 € ;
- ▶ La création d'un carrefour giratoire avenues Turcan / Olive / Rimbaud pour 660 000 € ;
- ▶ La création de deux carrefours giratoires avenue l'Herminier / chemin Paradis pour 550 000 € ;
- ▶ L'aménagement d'un terrain multi activités quartier du Grès pour 700 000 € ;
- ▶ Le lancement du projet de réaménagement du quai Toulmond pour 100 000 € ;
- ▶ L'entrée en phase travaux du projet de restructuration de l'entrée de Ville Sud route de Saint Pierre pour 1 040 000 € ;
- ▶ Le lancement du projet de réfection de la route des Bastides pour 800 000 € ;
- ▶ Les travaux de restructuration des voiries de Saint Pierre (rue du Tilleul, rue Abbé Villard) pour 1 000 000 € ;
- ▶ Le lancement du projet de contournement La Couronne / liaison gare pour 200 000 €.

La Ville poursuivra en outre son intervention en faveur de **la transition énergétique, de la préservation de l'environnement et de l'inclusion sociale** avec notamment :

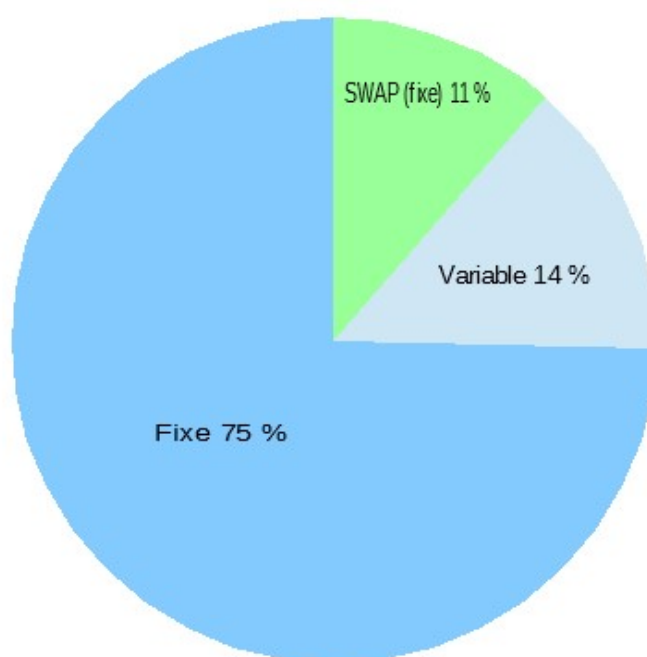
- ▶ La poursuite du programme pluriannuel de rénovation du réseau d'éclairage public avec la suppression des lampes au mercure pour 340 000 € ;
- ▶ La poursuite du renouvellement du parc municipal de véhicules avec l'acquisition de véhicules plus propres pour 180 000 € ;
- ▶ Un programme de performance énergétique des crèches et des maternelles avec la pose de ventilateurs dans les écoles en 2020 pour 150 000 € ;
- ▶ La poursuite de la mise en accessibilité des ERP communaux et des espaces publics pour 1 200 000 €.

5. L'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

Le stock de dette de la Ville au 1er janvier 2020 s'élève à **31 694 759 €** pour un taux moyen de 2,54 % et une durée résiduelle de 8 ans et 4 mois.

Ce faible taux moyen est assuré avec une répartition sécurisée de l'encours de dette :

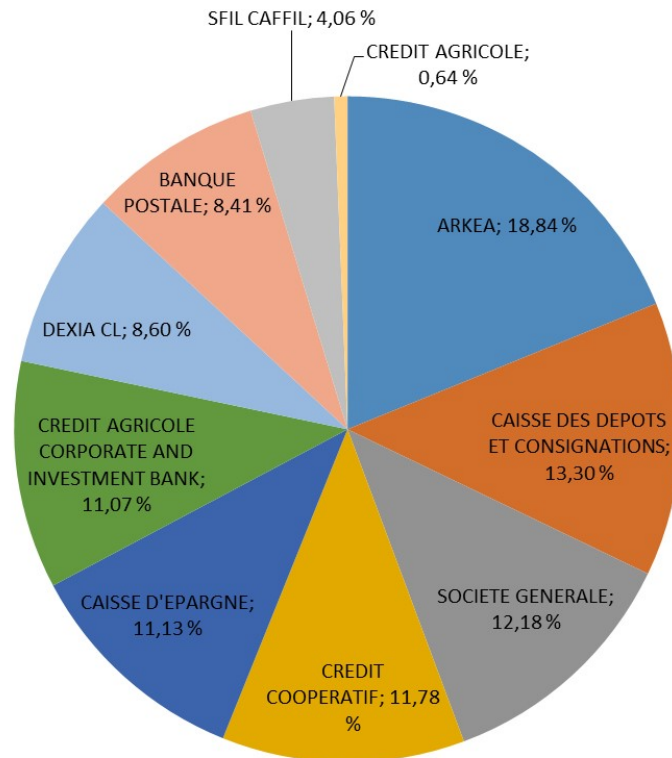
REPARTITION DE L'ENCOURS PAR TAUX



La dette à taux fixe représente 86 % de l'encours, les 14 % restants étant positionnés sur des index de marché (Euribor...). Cette part indexée sur des taux variables permet à la Ville de profiter de la baisse des taux.

Par ailleurs, le niveau des taux fixes de l'encours reste relativement peu élevé, avec un taux moyen de 3,39 % sur une durée résiduelle de près de 8 ans et 3 mois.

Enfin, la répartition du capital restant dû par banque est extrêmement bien diversifiée, elle comprend les 6 principaux prêteurs des collectivités locales. Cette diversification doit permettre de faire face à un éventuel risque de contrepartie (ex : cas de la faillite de Dexia).

REPARTITION DU CRD PAR BANQUE

La dette de la Ville est maîtrisée, que ce soit sur la durée (durée résiduelle inférieure à la moyenne des villes de notre strate), sur le coût ou sur le risque de contrepartie.